

REUNION DU 17 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept mars, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : MM. NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, ROGER Betty, CARRE Hyacinthe, SOMMERMONT Jean-François, SOMMERMONT Régis, SAINT-SOLIEUX Béatrice, GROUX Nicolas, DÉsirÉ Maxime.

Absents : JABELIN Nathalie et DUFOUR Cédric

Secrétaire de séance : BARDET Bruno

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 28/01/2015.

M. le Maire propose de retirer un point à l'ordre du jour. En effet, suite à la démission de la 2^{ème} Adjointe, la Préfecture a été prévenue mais n'a pas encore entériné cette décision. L'Assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.

1. TRAVAUX MÉTROPOLITAINS

M. le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération prise lors de la dernière réunion de Conseil pour modifier le classement prioritaire des travaux à commander auprès d'Amiens Métropole.

Suite à la visite des services techniques chargés de la voirie le 5 février 2015 et après examen des projets listés, des modifications concrètes doivent être soumises à l'approbation du Conseil Municipal.

Pour la programmation 2015, le chantier concernant uniquement l'extension Rue de Rumigny de l'entrée d'agglomération au premier virage peut être retenu avec versement d'un fonds de concours de 30% sur le coût hors taxe. La présentation du diaporama permet de débattre sur le choix du dispositif réducteur de vitesse. La pose de bordures CS1 est préconisée. M. le Maire précise que ces travaux concernent également le Conseil Général qui a la compétence pour les routes départementales.

Après en avoir débattu, la solution de la chicane est retenue et le chantier maintenu en priorité. Le fonds de concours estimé à 6 000 € devra être inscrit au budget primitif 2015.

Une programmation 2018 vise les chantiers de la Rue de Saint Sauflieu, dont le coût a l'avantage d'être dispensé du versement d'un fonds de concours ; cependant, corrélativement, les travaux d'effacement de réseaux doivent obligatoirement réalisés. La participation financière restant à la charge de la Commune est en cours de chiffrage par la Fédération Départementale d'Electricité. Une borne pour la défense incendie est envisagée.

Une programmation 2019 concerne la Rue de Rumigny, c'est-à-dire le tronçon entre le transformateur et le virage pour les travaux de voirie à l'exclusion de tout ralentisseur et d'effacement des réseaux.

Une programmation 2020 inclut les chantiers prévus Rue du Haut et Rue d'Amiens, qui se limitent à la création d'un cheminement piétonnier sur la chaussée.

Cette programmation peut s'étendre aux trois chantiers prévus Rue Principale (aménagement devant la mairie, cheminement piéton et plantation d'arbres sur l'espace sur la place, cheminement piéton de l'abribus jusqu'à l'intersection avec la rue du haut). Cette dernière opération est estimée à 30 000 € TTC et réclame un fonds de concours de 7 500 € pour l'aménagement devant la mairie ainsi que 90 000 € TTC pour la Place engendrant un fonds de concours de 22 500 €. Compte tenu du coût important de ces opérations, les membres du Conseil décident de différer ce projet après 2020.

Il est à noter que les chantiers prévus Rue d'Oresmaux, liés à l'effacement des réseaux et à la création d'un cheminement demeurent suspendus dans la mesure où les écoliers empruntent désormais la ruelle puis la Rue du Haut pour se rendre au terrain de sport.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de classer les travaux par ordre prioritaire selon l'ordre établi ci-avant. Il souhaite être associé au préalable avant la réalisation des travaux et demande à ce que les riverains soient également informés des projets, en concertation avec les services techniques de la Métropole.

2. TRAVAUX DU SIVOM

M. BARDET, 1^{er} Adjoint, délégué aux travaux, rend compte de la visite en date du 11 mars 2015 de la société A7-Aménagement, retenue par la Commission d'appel d'offres du SIVOM pour assurer la maîtrise d'œuvre de la programmation des travaux sur l'année 2015. Les rues relevant de la compétence du SIVOM ont été parcourues afin d'établir un rapport sur l'état de la voirie.

La Rue du Haut a été examinée afin de la rendre viable. Le tracé sera revu conformément aux besoins et aux normes existants et des expropriations seront peut être envisagées. Un gravillonnage de la Rue de Saint Sauflieu et de la Rue d'Estrées semble nécessaire afin de préserver l'entretien de ces chaussées. Les résultats de ces études seront livrés très prochainement. Reste à savoir si le SIVOM, compte tenu de notre situation sur le tableau de service, intégrera notre Commune dans l'enveloppe globale.

3. ÉCOLE PRIVÉE

M. le Maire donne lecture de la lettre d'appel au forfait communal, adressée le 2 février 2015 par l'Union Départementale des Organismes de Gestion de la Somme pour l'Enseignement Catholique de Picardie. En référence à la loi Carle, il nous est réclamé un montant de 865,05 € pour un élève fréquentant la classe préélémentaire d'une école privée.

M. le Maire rappelle que, par principe, il ne fournit jamais d'avis favorable pour une fréquentation extérieure à notre regroupement pédagogique, qu'elle soit à destination du public ou du privé.

En effet, notre regroupement pédagogique offre les prestations nécessaires au bon fonctionnement de nos écoles.

Considérant qu'il n'y a pas absence de capacité d'accueil dans notre école publique, que les obligations professionnelles des parents ne nous sont pas notifiées, ni justifiées, que l'inscription d'un élève dans un autre établissement scolaire que le nôtre n'a pas été autorisé et en l'absence de raisons médicales, le Conseil Municipal s'oppose au règlement du forfait.

4. ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Les élections départementales ayant lieu les 22 et 29 mars 2015, les Conseillers ont complété les tableaux consacrés aux tours de garde.

5. QUESTIONS DIVERSES

● *Fête Nationale* : M. le Maire donne lecture du courrier adressé par le Maire de Rumigny, sollicitant l'avis du Conseil sur l'organisation d'un feu d'artifices et d'un bal à l'occasion de la Fête Nationale. Le Comité des Fêtes et le Conseil Municipal de Rumigny sont favorables à la suppression de ces deux animations au motif qu'une part croissante de nos concitoyens préfère se déplacer vers la capitale picarde qui offre une prestation d'une autre dimension. Ils évoquent également les difficultés rencontrées pour l'organisation, notamment en matière de sécurité. Les Membres présents sont choqués par ces propos qui visent à dénoncer le non-respect des conditions réglementaires du déroulement des tirs. En aucun cas, notre commune n'a rencontré tel problème et notre artificier agréé prenait grand soin d'assurer la sécurité lors de cette manifestation. Le Conseil Municipal décide de suspendre également ces manifestations, compte tenu que, d'après nos renseignements, la Municipalité d'Hébécourt semble du même avis.

● *SISCO* : Une réunion de travail composée des membres du SISCO et des élus aura lieu le samedi 18 avril afin de trouver des solutions aux difficultés financières engendrées notamment par les Temps d'Activités Périscolaires. M. le Maire propose aux élus locaux du SISCO de se rencontrer avec le premier adjoint afin d'évoquer les problèmes et d'adopter une ligne de conduite commune.

● *Éolien* : M. le Maire informe l'Assemblée qu'il reste deux développeurs éoliens à rencontrer et qu'il attend confirmation des dates de réunion.

● *Employé occasionnel* : M^{me} la Trésorière d'Ailly sur Noye étudie la possibilité d'un contrat occasionnel.

● *Pompiers* : Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme a adressé le compte rendu de la reconnaissance opérationnelle réalisée dans le village ; aucune anomalie n'a été relevée.

• *Entretien des chemins* : M. BARDET, 1^{er} Adjoint, annonce la livraison de 480 tonnes en tout-venant concassé de 0/50 et propose de continuer l'aménagement du chemin entre la Route de Sains et celle d'Estrées, la première intervention ayant été efficace, et de renforcer le chemin du terrain de loisirs à la Rue de Saint-Sauflieu. Le Conseil émet un avis favorable.

• *Aménagement d'un chemin* : Le chemin d'accès à la propriété de M. et Mme PIQUET, Rue d'Oresmaux, fera l'objet d'une étude afin de connaître le service compétent. Il est vrai que cette portion est exclue de tout tableau relatif à la voirie.

• *Conservatoire des Sites Naturels* : La réunion s'est déroulée le 10 mars 2015 ; le plan de gestion 2016-2026 a été exposé aux membres présents. Les principaux objectifs se limitent à maintenir et restaurer la pelouse calcicole des larris en développant des cortèges faunistiques et floristiques associés et de garantir des conditions favorables à l'hibernation des espèces de chiroptères. Le bail signé en 1998 pour vingt ans devra être renouvelé en 2018.

• *Courses cyclistes* : M. le Maire informe l'Assemblée que deux courses cyclistes emprunteront notre territoire le dimanche 3 mai après-midi :

- Prix de Rumigny : Route de Sains et de Route de Rumigny
- Grand Prix de la Somme : Côte d'Estrées.

• *Bâtiments communaux* : La mise aux normes des installations électriques de l'école sera assurée par M. BARDET Bruno et M. GOURGUECHON Francis en dehors des heures de cours, conformément au rapport de vérification.

Les Membres du Conseil Municipal